

Je ne vois donc pas la nécessité de prendre le temps de la Chambre pour en parler.

M. Jerome: Monsieur l'Orateur, je crois que la Chambre serait disposée à adopter cette motion, à renvoyer le bill au comité permanent, et à déclarer qu'il est 6 heures.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je crois que mon collègue le député de Timiskaming (M. Peters) veut dire que le bill devrait être retiré. Il m'a dit que si on suivait la procédure proposée, le bill pourrait être retiré au comité. Dans ce cas, nous pourrions adopter la proposition du secrétaire parlementaire du président du Conseil privé (M. Jerome). Dommage que les ministres ne soient pas ici, car nous pourrions avoir une période des questions.

M. Haidasz: Monsieur l'Orateur, avec la permission du député de Grenville-Carleton (M. Blair), pourrions-nous continuer l'examen du bill S-22?

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre. La présidence pense que la meilleure procédure serait de mettre aux voix la motion relative au bill S-21. C'est à la Chambre de décider de la marche à suivre. Le secrétaire parlementaire demande-t-il la parole? Je pense qu'il n'y a pas de lien direct entre les deux sujets et que le secrétaire parlementaire devrait s'abstenir de demander la parole pour commenter la question soulevée par le député de Parkdale (M. Haidasz).

M. Jerome: Monsieur l'Orateur, il serait injuste pour les députés en face que je ne donne pas mon avis sur ce sujet. La Chambre est saisie d'un bill privé. Quelques députés l'ont commenté. Deux autres députés ont encore demandé la parole et parleront jusqu'à 6 heures. Ils pourraient prolonger le débat de façon à empêcher le vote. D'autre part, ces députés sont prêts à déférer le bill à un comité permanent, si la Chambre est unanimement d'accord; et à déclarer qu'il est 6 heures au lieu d'user de leur droit et de discuter le projet jusqu'à 6 heures. Je sais que l'autre mesure mentionnée par le député de Parkdale (M. Haidasz) est importante, mais cela est en dehors de l'accord conclu aujourd'hui entre les députés. Il serait injuste de continuer. Comme je viens de le dire, les députés sont prêts à parler du bill jusqu'à 6 heures, mais s'il est déferé à un comité, ils useront de leur droit de se taire. Nous disons alors qu'il est 6 heures pour renvoyer l'autre mesure à une autre séance.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): D'accord.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 2^e fois, est renvoyé au comité permanent des transports et communications.)

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): En vertu de l'entente conclue par la Chambre, je quitte le fauteuil jusqu'à 8 heures.

(La séance est suspendue à 5 h 30.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

QUESTIONS ORALES

L'INDUSTRIE

L'ACCORD SUR LA PRODUCTION AUTOMOBILE—LES INSTANCES DE L'ONTARIO AU SUJET DES GARANTIES—L'EXPLICATION DU PREMIER MINISTRE

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au premier ministre suppléant concernant l'accord sur l'automobile et la déclaration du gouvernement de l'Ontario qui affirme que les sauvegardes accordées en vertu de cet accord sont indispensables et que si la chose est possible, la production garantie au Canada devrait être accrue. Le gouvernement fera-t-il une déclaration au sujet de sa position concernant l'accord sur l'automobile avant que le premier ministre n'aille rendre visite au président Nixon la semaine prochaine?

L'hon. Mitchell Sharp (premier ministre suppléant): A mon avis, le député n'a pas cité avec exactitude les propos du premier ministre de l'Ontario, du moins ce n'est pas ainsi que je les ai interprétés. De toute façon, la réponse à la question est non. Le gouvernement négocie un accord sur l'automobile depuis plusieurs mois et les négociations ne sont pas parvenues au point où le gouvernement peut faire une déclaration.

L'ACCORD SUR LA PRODUCTION AUTOMOBILE—LES DISPOSITIONS DE SAUVEGARDE

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest): Le premier ministre suppléant peut-il nous dire si les fonctionnaires du gouvernement américain et ceux du Canada se sont entendus sur les garanties de production actuellement prévues par le pacte de l'automobile. Peut-il nous assurer que ce pacte n'a pas été affaibli?

L'hon. Mitchell Sharp (premier ministre suppléant): Naturellement je n'ai pas pris part aux entretiens de ces fonctionnaires. On m'a seulement informé qu'aucune entente n'avait été conclue et cela se comprend, car seuls les représentants des deux gouvernements peuvent en arriver à une entente.

L'ACCORD SUR LA PRODUCTION AUTOMOBILE—LES ENTRETIENS AVEC L'ONTARIO—LA QUESTION DES SAUVEGARDES

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest): Le premier ministre de l'Ontario a demandé que son ministre du commerce et du développement ait l'occasion de rencontrer le ministre fédéral de l'Industrie et du Commerce. Le gouvernement a-t-il retenu cette idée et a-t-il l'intention d'organiser une telle rencontre avant que le premier ministre se rende à Washington?

Des voix: Bravo!

M. Alexander: Monsieur l'Orateur, je ne m'étais pas rendu compte que ma question avait autant d'importance. Je remercie les députés de ces applaudissements. Soyons sérieux. Pareille réunion doit-elle avoir lieu et, si oui, quand?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): Quelle que soit sa compétence, le premier ministre suppléant ne peut savoir tout ce qui se passe; il